

(1) Epouse ou mère

Prénoms Isabelle

Nom (2) BOUTIN

née (3) le 15 février 1979
à 1 heure 05
à Le Puy (Haute-Loire)
fille (4) de (5) André BOUTIN
et de (5) Michèle Roland
PERDRIT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 116
le 18 JAN. 2017 (6)



MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à

le

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Epoux ou Père

Prénoms Antoine, André

Nom (2) GRÉVEREND

né (3) le 5 novembre 1969

à 10 heures 30
à Saint Maur des Fossés (Val-de-Marne)
fils (4) de (5) André, Bernard GRÉVEREND

et de (5) Liliane, Marie, Francine SAVACCI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1362
le 5 octobre 2017 (6)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

à

heures

, le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « **Epoux ou Père** » ou « **Epouse ou Mère** ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie ; ... 2^{re} partie ; ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ». (3) Ecrivez selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ..., notaire à ... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres le

(2)

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres le

(2)

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n°

le 24 Septembre 2016

à 22 heures 57

est né(e) (2)

Hatt, Antoine, Tom

BOUTIN

du sexe masculin, à Jossigny (Seine et Marne)

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le 12 Janvier 2017

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

reconnu le 16 Septembre 2017
à la demande de Pontault-Combault (Seine-et-Marne) par son

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... », ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».